



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

27/02/2024

Date d'affichage :

27/02/2024

Commune de Saint-Usage 07032005
Siège et mairie à 07032005
Page 14
EJ: 02/21/2025 17:29:20 00000000-000148-02

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 06 mars 2025

L'an deux vingt-cinq, le 06 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h03), CAKIR Suayib, GANEE Jean-François, GANEE Roger, MATHELIN Jean,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie,

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excusé(s) : Monsieur POILLOT Jérémy

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Objet de la délibération : N° 2025-014 - Dispositif de participation citoyenne en lien avec les services de gendarmerie

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Considérant que la démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif permet tout à la fois, de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Cependant, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Fondé sur la solidarité de voisinage, le dispositif doit permettre aux référents volontaires d'alerter selon des modalités à définir la gendarmerie ou la police municipale de tout événement suspect ou de tous faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : de mettre en œuvre le dispositif de participation citoyenne sur le territoire de la commune de Saint-Usage en partenariat avec les services de gendarmerie et la police municipale

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole de participation citoyenne avec les différents services de l'Etat.

| | | | |
|-----------------------|----|---------------------------|---|
| Nombre de voix pour | 12 | Abstentions | 0 |
| Nombre de voix contre | 0 | Ne prend pas part au vote | 0 |

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER